

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 27 janvier 2022  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 27 janvier 2022  
Salle du conseil de l'hôtel de ville, Édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pausé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

---

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte. Elle demande une minute de recueillement.

Puis, la présidente souhaite d'excellents travaux aux membres du conseil d'agglomération.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée fait la lecture de trois questions de la part du public. Les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marcel Grenier	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Pourquoi embarrassez l'est de Montréal avec un mur de béton. Il pourrait y avoir un petit tramway au sol vers la station Viau, la vitesse du REM et sa configuration coûte vraiment plus cher à tous pour sauver 10 minutes max. ?
Charles Mallory	Responsable pour le Plan climat (M. Robert Beaudry)	On lit dans le Plan climat que les outils de planification et de réglementation d'urbanisme, incluant notamment le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, le futur plan d'urbanisme et de mobilité et la réglementation d'urbanisme, seront bonifiés afin de favoriser l'aménagement de quartiers à échelle humaine, adaptés aux changements climatiques.

*SUITE* - Évidemment, les outils actuels ne sont pas adéquats pour accommoder toutes les interventions anticipées par le Plan climat. Selon la loi, il faudrait que toute intervention ayant la force de loi soit conforme avec le Schéma d'aménagement.

Est-ce vrai que la « bonification » du Schéma d'aménagement serait la première étape?

Et, est-ce que l'Agglomération de Montréal anticipe présenter une proposition de modification du Schéma d'aménagement pour consultation publique pendant l'année 2022?

Christian Hébert

Mme Valérie Plante  
(M. Alain Vaillancourt)

Bonjour, en date du 02/11/2021 je vous ai proposé mes services en ce que concernant la sécurité nautique dans les Rapides de Lachine. Nous sommes toujours en attente de votre réponse à savoir quel intérêt vous désirez porter ce dossier.

merci de votre attention !

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 10. Elle remercie les personnes qui ont soumis des questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

## **2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

### **CG22 0017**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 janvier 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.02 et en y retirant le point 65.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG22 0018**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 décembre 2021**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CG22 0019**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 décembre 2021**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 janvier 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2021.
-

## 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

## 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

### CG22 0020

#### Dépôt du rapport d'analyse après un an d'opération de l'intégration des postes de quartier 9 et 11

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose conformément à la résolution CM20 0954 sur la *motion non partisane visant à créer un sous-poste de police dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce dans le contexte de la fusion des postes de police 9 et 11*, le rapport intitulé « Nouveau PDQ 9 : Un an après l'intégration des PDQ 9 et 11. », et le conseil en prend acte.

07.01 1214974008

---

### CG22 0021

**Ajout - Dépôt du document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec***

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document du Bureau de l'inspecteur général intitulé : « Rapport de recommandations concernant l'appel d'offres 17-16146 visant l'acquisition d'une solution infonuagique par la Ville de Montréal », *conformément à l'article 57.1.23 de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.02 (Ajout)

---

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0022**

**Accorder cinq contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2022-2023 - Dépense totale de 4 326 148,09 \$, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19018 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0024;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de Montréal pour la période 2022-2023, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19018;

<b>Firmes</b>	<b>Lots</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée	1	627 430,07 \$
Asplundh Canada ULC	2	674 320,33 \$
Serviforêt inc.	3	619 163,37 \$
Serviforêt inc.	4	766 986,73 \$
Serviforêt inc.	5	773 017,97 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 346 091,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 519 137,77 \$, taxes incluses, à titre de variation des quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1219196001

**CG22 0023**

**Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 907 559,45 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18986 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0023;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois soit, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 825 054,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18986;

- 2- d'autoriser une dépense de 82 505,40 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Service d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1217157016

---

#### **CG22 0024**

**Autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0028;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 147,40 \$ pour la demande de changement # 2 portant sur le remplacement d'écrans tactiles ainsi qu'un budget de contingences de 89 379,71 \$ représentant 15 % de la valeur totale du contrat accordé à Axon Public Safety Canada inc. (CG21 0246), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 595 864,70 \$ à 690 391,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1215035007

---

#### **CG22 0025**

**Autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0025;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 234 957,05 \$, taxes incluses, pour l'ajout de la maintenance des logiciels Compuware et l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG20 0011), majorant ainsi le montant total du contrat de 982 410,54 \$ à 1 217 367,59 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1215942003

---

## CG22 0026

**Conclure des ententes-cadres avec Composites Idéal inc. (Lot #1) et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule) (Lot #2) pour les services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois - Dépense totale de 733 131,19 \$, taxes et contingences incluses, pour le Lot #1 et de 652 701,19 \$, taxes et contingences incluses, pour le Lot #2 - Appel d'offres public 21-18976 (Lot #1 : 2 soum., Lot #2 : 2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de six mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de réparation des réservoirs (FRP) d'hypochlorite aux usines d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Baillets, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18976 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Composite Idéal inc.	Lot #1	610 942,66 \$
9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule)	Lot #2	543 917,66 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 122 188,53 \$ pour le Lot #1 et de 108 783,53 \$ pour le Lot #2, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Composite Idéal inc. et 9163-0806 Québec inc. (Les Entreprises Fibromoule);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217343002

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0027**

**Accorder un contrat à Solotech inc. pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 256 444,34 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18956 (1 seul soum. conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0036;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'un mur vidéo et d'une solution de gestion et de contrôle d'affichage dans le cadre du projet de modernisation et réaménagement du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 490,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18956;
- 2- d'autoriser une dépense de 32 953,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1218712001

---

**CG22 0028**

**Conclure une entente-cadre avec Brûlé, Murray & Associés inc. pour les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans - Dépense totale de 1 230 961,99 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18952 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0029;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle Brûlé, Murray & Associés inc. s'engage à fournir, sur demande, les services de prévention en santé et sécurité pour divers chantiers de construction de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de quatre ans, pour une somme maximale de 1 070 401,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18952;
- 2- d'autoriser une dépense de 160 560,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Brûlé, Murray & Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1216206001

---

**CG22 0029**

**Conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., d'une durée de 24 mois, avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau - Montant total de l'entente : 3 365 679,85 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 21-19028 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0035;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle avec UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 24 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 48 mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium de concentration 10,8 % à 12 % pour le Service de l'eau, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 059 708,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19028 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 305 970,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1217100005

---

**CG22 0030**

**Autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 206 955 \$, taxes incluses, pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues numéros 1 et 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Reftech international inc. (CG21 0451), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 727,06 \$ à 1 105 682,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1211541019

---

**CG22 0031**

**Accorder un contrat à Centre Agricole J.L.D. inc., pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements - Dépense totale de 2 974 475,11 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19033 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0027;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 25 tracteurs agricoles et équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 704 068,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19033;
- 2- d'autoriser une dépense de 270 406,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Centre Agricole J.L.D. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1215382035

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0032**

**Adopter les projets d'avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 millions de dollars entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) modifiant le cadre d'intervention**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter les avenants 2020-10 et 2020-11 au contrat de prêt de 150 M\$ conclu dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'innovation et la Ville de Montréal prolongeant la durée du contrat à une date ultérieure et modifiant le cadre d'intervention.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1219223003

---

**CG22 0033**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0042;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à HVAC inc. (CG20 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 011 635,40 \$ à 8 093 019,94 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1219057014

---

**CG22 0034**

**Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0041;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 \$, à 9 890 690,54 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1219057016

---

**CG22 0035**

**Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0039;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 \$ à 15 716 395,08 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1219057015

---

**CG22 0036**

**Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 394 971,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18934 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0046;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) (III), pour une somme maximale de 5 394 971,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18934;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1217655007

---

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG22 0037

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ au Carrefour alimentaire Centre-Sud, au Grand Potager, au Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal (CIBÎM), à la Coopérative de solidarité En direct de la ferme, à la Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (LA CCHM), à La Place commune, coopérative de solidarité, à Accès Bioterre et à Food'Elles, pour la période 2022 à 2023, dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais - 2<sup>e</sup> édition (2021) / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0059;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 738 801 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2022 à 2023, afin qu'ils puissent réaliser les projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais, tel que ceux-ci sont décrits au dossier décisionnel :

	<b>Organismes</b>	<b>Montants</b>
1	Carrefour alimentaire Centre-Sud	100 000 \$
2	Grand Potager	98 000 \$
3	Conseil des industries bioalimentaires de l'Île de Montréal	78 534 \$
4	Coopérative de solidarité En direct de la ferme	62 278 \$
5	Cuisine collective Hochelaga Maisonneuve	100 000 \$
6	La Place commune, coopérative de solidarité	100 000 \$
7	Accès Bio Terre	99 999 \$
8	Food'Elles	99 990 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CG22 0038**

**Accorder un contrat à GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier, d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18912 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0047;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire GLT + inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 241 447,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18912;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 289,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1219057013

**CG22 0039**

**Accorder un contrat à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de quatre ans, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots - Dépense totale de 600 953,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19022 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du .12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0049;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder deux contrats à La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de quatre ans, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux lots, pour une somme maximale de 600 953,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19022;

<b>Firmes</b>	<b>Lots</b>	<b>Montants taxes incluses</b>
Keleny inc.	Lot 1	341 996,01 \$
	Lot 2	258 957,04 \$
Total		600 953,05 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1212610009

---

#### **CG22 0040**

**Conclure trois ententes-cadres avec Nova concept et Alia Conseil, pour une durée de deux ans, avec deux options de renouvellement d'une année chacune, pour des services professionnels de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne - Montant estimé des ententes : 2 013 726,76 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18957 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0048;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de deux ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services de conception et de production de solutions d'apprentissage en ligne, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18957 :

	Firmes	Montant (taxes et contingences incluses)
Contrat 1	Nova Concept formation inc.	798 104,71 \$
Contrat 2	Nova Concept formation inc.	722 094,74 \$
Contrat 3	Alia Conseil inc.	493 527,31 \$

2- de procéder à une évaluation du rendement de Nova Concept formation inc. et Alia Conseil inc.;

3- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1215138002

---

#### **CG22 0041**

**Autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres 17-15841, en faveur de Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc. / Approuver la convention de cession à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0052;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la cession du contrat de services des comptes marchands, Module B, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, appel d'offres public 17-15841 (CG18 0299), en faveur de la firme Global Payments Direct inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession, avec prise d'effet le 2 septembre 2021, conclue entre la Ville de Montréal, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et Global Payments Direct inc.;
- 2- d'approuver la convention de cession à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1202631001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0042**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Chih-Chien Wang, artiste professionnelle pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal - Volet A, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 287 437,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0044;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Chih-Chien Wang, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Ce que nous avons laissé derrière nous aide à avancer », dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet A, pour une somme maximale de 258 693,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217637003

---

**CG22 0043**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Mathieu Lévesque, artiste professionnel pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal - Volet B, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 170 163 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0043;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Montréal et Mathieu Lévesque, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Gambit » dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, Volet B, pour une somme maximale de 158 665,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217637004

---

**CG22 0044**

**Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour la propriété sise au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$ - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'environ 860 000 \$ pour la période de la prolongation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0053;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « À l'Ombre de la Montagne », pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 15 ans, soit du 29 octobre 2037 jusqu'au 28 octobre 2052, pour la propriété située au 3845-3879, rue Rivard, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 202 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 247,8 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 3 600 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1213496002

---

**CG22 0045**

**Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0054;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC) (CG12 0476), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1214073001

---

**CG22 0046**

**Approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre le Ministre des Ressources naturelle Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres et la surveillance de la santé et de la croissance des arbres plantés, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (R.L.R.Q. c. M-30)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0055;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 5 287 705 \$, entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la plantation d'arbres, conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (R.L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1218174002

---

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0047**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède sans contrepartie monétaire à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, à des fins de construction d'un projet de 15 logements pour personnes vulnérables, un terrain d'une superficie de 819,4 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross, dans l'arrondissement de Verdun, constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0057;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à l'organisme à but non lucratif Maison Cross Roads, aux fins de construction de logements pour personnes vulnérables, un terrain constitué du lot 1 154 176 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 819,4 mètres carrés, actuellement utilisé comme stationnement public municipal, situé à l'intersection des rues Hickson et Ross dans l'arrondissement de Verdun, sans contrepartie monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte, et conditionnellement à ce qu'une convention de contribution financière, dans le cadre du programme d'initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), soit signée entre la Ville et Maison Cross Roads, pour la réalisation de son projet;
- 3- que la signature de l'acte de vente soit conditionnelle à la signature de la convention ICRL;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1219245008

---

**CG22 0048**

**Approuver le contrat autorisant la cession de la convention de contribution financière de Pôle Innovation MTL à la Fondation Montréal inc. de demain**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0060;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de cession de contrat entre le Pôle Innovation MTL et la Fondation Montréal inc. de demain à laquelle intervient la Ville de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1217952005

---

**CG22 0049**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Reflexe Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0061;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à Futurpreneur Canada afin d'organiser la 24<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre sur le territoire de Montréal dans le cadre de l'Entente Réflexe Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1218298003

---

**CG22 0050**

**Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C pour la fourniture sur demande de prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18932 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0106;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle CIMA+ S.E.N.C, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services en termes d'expertises et de compétence pour la mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, pour une somme maximale de 5 225 843,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18932;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1215006003

---

**CG22 0051**

**Autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0099;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 794 150,72 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et aménagements extérieurs, situé au 1196, voie Camillien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG20 0510), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 299 020,35 \$ à 7 093 171,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1211670003

---

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0052**

**Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une lisière de terrains située au nord du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0109;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 482, 2 483 201, 2 575 551, 2 611 507, 2 704 844, 2 704 845, 2 698 303, 1 902 006 et 1 902 005, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 431 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.31 1217723002

---

#### **CG22 0053**

**Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, de deux lisières de terrains situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0110;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 900 411, 5 659 187, 6 085 574, 2 338 087, 2 338 086, 2 963 193, 2 963 192 et 5 084 596 toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Antoine-Berthelet et Albert-Prévost, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 578 680 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1217723003

---

#### **CG22 0054**

**Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, d'une lisière de terrains située au sud du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0111;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 836, 1 900 786, 1 900 884 et 1 900 920, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Joseph-Saucier et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 698 560 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1217723004

---

**CG22 0055**

**Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de piste cyclable, de deux lisières de terrains situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0112;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 901 238, 1 901 239, 1 901 262, 1 901 228 et 1 901 229, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wood et LeMesurier, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 611 800 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1217723005

---

**CG22 0056**

**Autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0108;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du « volet 2 Grandes Villes » de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL), phase 2, en vue de l'obtention d'une subvention totale de 46 313 597 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1219286006

---

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0057**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$, pour l'année 2022, à quatre organismes, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023 et de l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0115;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 478 147 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale financé (SDIS) par l'Entente Ville-MTESS 2018-2023 et l'Entente MIFI-Ville 2021-2024 pour les programmes Montréal inclusive et Territoires d'inclusion prioritaires;

Organisme	Projet	Montant
<b>AGIR: Action lesbienne, gai, bisexuelle, trans et queer (LGBTQ) avec les immigrants et réfugiés</b>	Rapprochement interculturel entre personnes LGBTQ+ migrantes et société d'accueil montréalaise	<b>112 234 \$</b>
<b>Centre Humanitaire d'Organisation de Ressources et de Référence d'Anjou (CHORRA)</b>	Anjou pour tous, la voix des jeunes !	<b>174 991 \$</b>
<b>Concertation Anjou</b>	Élever le savoir-faire pour l'inclusion	<b>125 245 \$</b>
<b>Centre des travailleurs et travailleuses immigrants</b>	Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleur-euse-s arabophones et d'origine sud-asiatique	<b>65 677 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1219416002

---

**CG22 0058**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. pour l'acquisition de carburants diesel clair et diesel contenant du carburant renouvelable, pour une période de 24 mois, incluant trois options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 34 326 882,13 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public STM-6000014120 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0094;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une période de 24 mois, par laquelle Produits Suncor Energie, S.E.N.C., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du carburant diesel clair et du diesel contenant du carburant renouvelable pour une somme maximale de 29 849 462,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-6000014120;
- 3- d'autoriser une dépenses de 4 477 419,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Produits Suncor Energie, S.E.N.C.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1217362005

---

**CG22 0059**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de trois ans, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0095;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Bell Canada, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une somme maximale de 5 925 021,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18875;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1218693002

---

#### **CG22 0060**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la reconstruction du pont Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny (projet 18-14) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 7 460 760,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 447810 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0098;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction du pont Maurice-Duplessis au-dessus du ruisseau De Montigny dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 390 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 447810;
- 3- d'autoriser une dépense de 717 431,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 328,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1217000005

---

#### **CG22 0061**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec Groupe Intervia inc. (contrat #1 : 5 025 442,28 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2 : 3 396 683,43 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (contrat #3: 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 ( 5 soum.) / Autoriser le Directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0103;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en gestion des impacts et maintien de la circulation pour des projets situés sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18939;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Groupe Intervia inc.	5 025 442,28 \$	1
FNX-innov inc.	3 396 683,43 \$	2
CIMA+ s.e.n.c.	2 592 444,80 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe Intervia inc., FNX-innov inc., et CIMA+ s.e.n.c.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une durée de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1217231074

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 et 20.42 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## CG22 0062

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadres avec Arkéos inc. et Ethnoscop inc. pour la fourniture de services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une durée de 36 mois - Montant estimé des ententes : 10 577 407,80 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18930 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0104;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour effectuer diverses études et interventions archéologiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18930;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Arkéos inc.	Contrat n° 1	4 780 912,30 \$
Ethnoscop inc.	Contrat n° 2	4 416 833,61 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 379 661,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Arkéos inc. et d'Ethnoscop inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1214426002

### **CG22 0063**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres avec CIMA + S.E.N.C. (lot 1 au montant de 879 558,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau - 1 seul soum.) et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2 au montant de 1 431 438,75 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) - 4 soum., 1 seul conforme), pour une durée de 36 mois - Appel d'offres public 21-18997**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 janvier 2022 par sa résolution CE22 0105;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, soit la seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1 et la seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et la prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18997;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1: Prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau	879 558,75 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2: Prestation de services de développement, d'intégration, de configuration et d'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG)	1 431 438,75 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + S.E.N.C. et de Conseillers en gestion et informatique CGI inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1214794007

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0064**

**Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2022)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2066;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

- f) les revenus de toute subvention dédiée au Service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213843019

---

#### **CG22 0065**

##### **Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2065;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

que la somme de 89,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1213843018

---

#### **CG22 0066**

##### **Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2067;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2022 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2022 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2022 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au Service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2020.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2022.

## ANNEXE A QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

### Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2022

Villes liées	Quotes-parts	
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2020	Quotes-parts Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>82,64470 %</b>	<b>83,58602 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>17,35530 %</b>	<b>16,41398 %</b>
Baie d'Urfé	0,52359 %	0,52955 %
Beaconsfield	0,93322 %	0,94385 %
Côte-Saint-Luc	1,12617 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,67814 %	1,69726 %
Dorval	2,83589 %	2,86819 %
Hampstead	0,44001 %	0,44502 %
L'Île-Dorval	0,00307 %	0,00310 %
Kirkland	1,24509 %	1,25927 %
Mont-Royal	2,25345 %	2,27912 %
Montréal-Est	0,64479 %	0,65213 %
Montréal-Ouest	0,23526 %	0,23794 %
Pointe-Claire	2,60165 %	2,63128 %
Senneville	0,12912 %	0,13059 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,30396 %	0,30742 %
Westmount	2,40190 %	2,42926 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Jeremy Levi  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
M. Laurence Parent  
Mme Christina M. Smith  
Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

30.03 1213843014

---

### **CG22 0067**

**Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du ministère de la Santé et des Services sociaux visant la construction d'un talus (digue) et la mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, situé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0083;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de construction d'un talus (digue) et de mise à niveau du réseau de drainage en zone de faible courant (20-100 ans) sur le lot 2376039 pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, localisé au 6555, boulevard Gouin Ouest sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- 2- de soumettre l'avis à cet effet avec la mention de l'attente à ce que le projet soit réalisé de manière à limiter les impacts visuels dans le parcours riverain et sur les éléments d'intérêt patrimonial de cette grande propriété à caractère institutionnel;
- 3- d'autoriser le greffier à transmettre cet avis de conformité au ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal et à la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1213422001

---

**CG22 0068**

**Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal visant la reconstruction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0082;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction du poste Saint-Michel à 315-25 kV sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis de conformité à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218199002

---

**CG22 0069**

**Autoriser une appropriation de 350 524,63 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0073;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 350 524,63 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études ou activités prévues au budget de fonctionnement 2022 du Service de l'urbanisme et de la mobilité ;
- 2- d'imputer ces affectations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1216052002

---

**CG22 0070**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1219394002

---

**CG22 0071**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1219286005

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG22 0072**

**Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0696;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0696;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2087;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2022) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Alex Bottausci  
M. Georges Bourelle  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Marc Doret  
Mme Heidi Ektvedt  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Jeremy Levi  
M. Peter Malouf  
M. Beny Masella  
M. Laurence Parent  
Mme Christina M. Smith  
Mme Anne St-Laurent  
M. Tim Thomas

42.01 1213843012

*Règlement RCG 22-001*

---

**CG22 0073**

**Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0697;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0697;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2088;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1213843013

*Règlement RCG 22-002*

---

**CG22 0074**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0698;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0698;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2089;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1213843016

*Règlement RCG 06-054-10*

---

**CG22 0075**

**Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0699;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 par sa résolution CG21 0699;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021, par sa résolution CE21 2082;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1219135002

*Règlement RCG 22-003*

---

**CG22 0076**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0736;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0736;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021, par sa résolution CE21 1990;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 218 000 \$ afin de financer la rénovation et l'aménagement du laboratoire de chimie servant aux analyses en matière environnementale », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1216981002

*Règlement RCG 22-004*

---

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG22 0077**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0737;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0737;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021, par sa résolution CE21 1988;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-de-Liesse ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1218168004

*Règlement RCG 22-005*

---

#### **CG22 0078**

##### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0738;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0738;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 décembre 2021, par sa résolution CE21 1989;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives au programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables (RCG 19-010) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1218383008

*Règlement RCG 19-010-1*

---

**CG22 0079**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0739;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 23 décembre 2021 par sa résolution CG21 0739;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 décembre 2021, par sa résolution CE21 2045;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 160 253 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1218285002

*Règlement RCG 22-006*

---

**CG22 0080**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 24 février 2022**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 par sa résolution CG22 0002;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 par sa résolution CG22 0002;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022, par sa résolution CE22 0084;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* » (RCG 21-033).

Adopté à l'unanimité.

42.09 1222675001

*Règlement RCG 21-033-1*

---

**CG22 0081**

**Approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0085;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'offre globale et finale pour le renouvellement de la convention collective entre la Ville de Montréal et le syndicat des Brigadiers (Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 930), couvrant la période du 15 août 2021 au 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1218992002

---

**CG22 0082**

**Approuver la nomination de Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME Mtl Centre-Ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0076;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1210318019

---

**CG22 0083**

**Approuver six nouvelles nominations, pour un mandat de trois ans, à titre de membres au Conseil des arts de Montréal / Approuver le renouvellement pour un deuxième mandat d'un membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0068;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
  - Nadir André, pour le comblement d'un poste vacant;
  - Thien Vu Dang, en remplacement de Francis Guimond;
  - Caroline Ohrt, en remplacement de Pierre Chartrand;
  - Caroline Marcoux-Gendron, en remplacement de Jennifer Bourdages;
  - Angela Sierra, en remplacement de Marie-Christine Dufour;
  - Amélie Duceppe, en remplacement de Philippe Lambert.
- 2- d'approuver le renouvellement pour un deuxième mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
  - Nadine Gomez;
  - Katia Grubisic;
  - Charles Milliard.
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1218021008

---

**CG22 0084**

**Nomination à la Société de transport de Montréal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport collectif (services adaptés aux besoins des personnes handicapées) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :
  - M. Sylvain Le May
- 2- de nommer la personne suivante représentante des usagers des services de transport en commun au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :
  - Mme Suzanne Lareau.

Adopté à l'unanimité.

51.03

---

**Point 65.01**

**Motion - Demande de moratoire pour tout projet de mouvement d'unités ou de fusion de postes de quartiers du SPVM sans consultation préalable à la Commission de la sécurité publique**

Retiré – Voir point 3.01.

---

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil d'agglomération ainsi que les équipes du Service du greffe et du soutien technique pour leur précieuse collaboration.

---

Nancy Blanchet  
PRÉSIDENTE

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE